



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le 18 Octobre 2019

Madame Vassal
Présidente du Conseil départemental
Des Bouches du Rhône

Madame la Présidente,

Notre organisation syndicale vous interpelle sur la situation des personnels contractuels exerçant leurs fonctions au sein de la MDPH. Ces agents en poste pour certains depuis plus de 10 ans, ont pu démontrer leur engagement sans faille pour défendre la mission d'accueil d'accompagnement des personnes handicapées.

Ces personnels au nombre de 83, exercent une mission de service public mais sont dotés d'un contrat de travail spécifique au GIP – Art. L46-4-1 du CASF.

Ils occupent des fonctions correspondant aux 3 catégories d'emploi A, B et C et la proportion de femmes est majoritaire.

Ce personnel en contrat demeure un public précaire au service des plus vulnérables.

Notre organisation syndicale sollicite donc, bien légitimement, la mise en œuvre d'un plan d'intégration progressif.

En effet, le travail réalisé pour la Collectivité auprès des personnes handicapées est exemplaire et à ce titre mérite d'être non seulement d'être souligné mais aussi sanctionné par une reconnaissance et donc une intégration.

Différents projets gouvernementaux ont donné l'espoir à ces agents qu'un repositionnement de la MDPH permette enfin l'accès pour tous les contractuels au statut de la Fonction Publique. Or tous les projets ont à ce jour été écartés et aucune piste fiable aujourd'hui priorisée.

Or, la situation de ces agents est difficile au regard du quotidien toujours plus fragile pour les personnels précaires mais aussi au regard de l'avenir et notamment de la réforme territoriale qui va de fait impacter la MDPH.

C'est dans ce cadre que la CGT demande la mise en œuvre d'un plan d'intégration progressif des agents tenant compte de l'ancienneté dans le service.

Nous avons pu relever que la création des Maisons du Bel âge s'est accompagnée de l'embauche de personnels contractuels qui verront leur contrat évoluer en stagiairisation après un an de prise de poste.

Nous demandons à ce que le personnel de la MDPH bénéficie du même processus et ainsi sorte de la précarité.

52 avenue de Saint-Just – 13256 Marseille cedex 20

Tél. 04 13 31 19 70 à 19 74 – Fax 04 13 31 19 79
www.cgt-cd13.org – syndicat.cgt@departement13.fr

Afin d'échanger sur la situation de ces agents nous sollicitons une rencontre dans les meilleurs délais.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer madame la Présidente nos respectueuses salutations.

A.ZAMMIT
Syndicat CGT